

No. 154.

2e Session, 6e Parlement, 22 Victoria, 1859.

BILL.

Acte pour empêcher les municipalités
d'émettre des débentures au-delà d'un
certain montant.

Tel que passé par le Conseil Législatif.

[Imprimé par ordre de l'Assemblée
Législative.]

S. Derbshire & G. Desbarats, Imprimeur de Sa Majesté.
